

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 26-419-1931 nominant une Commission chargée de le réception des W.-C. pour indigènes.

n° 26-419-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 octobre 1931

Numéro JO  
n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro  
31 octobre 1931

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du avril 1921, portant règlement sanitaire urbain

**Vu** la lettre n° 1565, en date du 17 octobre 1931. du chef du Service des travaux publics, relative à la construction des W.-C. pour les indigones,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Une Commission composée : De M. le médecin-chef du Service de santé, président ; De l'administrateur, commandant le cercle de Djibouti, du pharmacien de l'hôpital, de M. Valagéas, directeur des travaux du port, membres: Du commissaire de police, est chargée de procéder à la réception du groupe de W.-C. pour indigènes construits par le Service des travaux publics, à l'ouest du boulevard Borhoure, Art. 2. — La Commission se réunira sur la convocation de son président et établira un procès-verbal de ses constatations. Art.3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**CHAPON-BAISSAC.**